

COMMUNE DU BOURG D'HEM

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 Avril 2018**

L'an deux mille dix-huit le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le trente et un mars, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. BATHIER Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. BATHIER, DESCHAMPS, LENOBLE, Mme FEL,
MM. TISSIER, POTHEAU, SAUVE, BOUCHET, Mme DUPONTET.

Étaient absents excusés : Mme FOURNEL Claudine, M. FRAPPAT Olivier

Pouvoir : M. FRAPPAT Olivier donne pouvoir à M. LENOBLE Denis

Secrétaire de séance : M. TISSIER Joël

Le compte rendu de la séance ordinaire du 16 février 2018 est adopté à l'unanimité.

1- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2017

Après avoir examiné le compte Administratif et le compte de gestion Assainissement 2017, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian POTHEAU adopte à l'unanimité des membres présents le compte Administratif et le compte de gestion Assainissement qui s'équilibrent comme ci-dessous :

- Section d'exploitation	: Excédent	: 20 802,47 €
- Section d'Investissement	: Excédent	: 1 071,66 €
- Résultat		21 874,13 €

2- BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018

Le budget primitif assainissement 2018 est adopté à l'unanimité.

- Section d'exploitation	: 45 078,47 €
- Section d'Investissement	: 13 490,66 €

3- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION PRINCIPAL 2017

Après avoir examiné le compte Administratif et le compte de gestion 2017, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christian POTHEAU adopte à l'unanimité des membres présents le compte Administratif et le compte de Gestion qui s'équilibrent aux sommes ci-dessous :

- Section de Fonctionnement: Excédent	: 266 512,18 €
- Section d'Investissement : Déficit	: 96 481,00 €
- Résultat	170 031,18 €

4- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

Le Budget primitif 2018 présenté par M. Le Maire est adopté à l'unanimité.

- Section de Fonctionnement	: 588 864,72 € Dépenses et Recettes
- Section d'Investissement	: 239 121,79 € Dépenses et Recettes

5- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu l'état de notification des taxes d'imposition de l'année 2018,

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de ne pas appliquer d'augmentation et fixe les taux des taxes directes locales pour 2016 comme suit :

Taxe d'Habitation :	6.75 %
Taxe Foncière (bâti) :	7.78 %
Taxe Foncière (non bâti) :	40.38 %

Le Produit fiscal attendu est de 67 926 €.

6- ÉTUDE DE DEVIS

Remplacement des débroussailleuses

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de remplacer les deux débroussailleuses.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal,

- RETIENT la proposition de la SAS MARMION à Chéniers d'un montant de 1 098,33 € HT soit 1 318,00 € TTC ;

7- CONVENTION RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN STAND DE PÉDALOS SUR LA PLAGE DU BOURG D'HEM

Monsieur le Maire explique que M. SZWEC Jacky, demeurant 37 rue de la Frugerie - Commune de Bosmie L'Aiguille, gérant de la buvette à la plage sollicite l'autorisation de louer des pédalos à partir d'un stand basé sur la plage du Bourg d'Hem.

M. le Maire propose par conséquent qu'une convention soit signée avec M. SZWEC, au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe le montant de la redevance à 200 € pour l'année 2018,

- adopte le projet de convention à intervenir entre la Commune du Bourg d'Hem et M. SZWEC Jacky,

- précise que cette convention sera conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er avril 2018.

8- PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ 2018-2019

Le Conseil Municipal prend connaissance du plan de formation mutualisé pour l'année 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.